



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
10 juillet 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 1063/2021* ****

Communication soumise par : M.V. et E.A. (représenté(e)s par un conseil,
Rebecca Ahlstrand)

Victime(s) présumée(s) : Les requérant(e)s

État partie : Suède

Date de la requête : 16 mars 2021 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, ayant été informé par les parties que la décision d'expulsion des requérant(e)s était prescrite et que les requérant(e)s avaient obtenu des permis de séjour renouvelables, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1063/2021.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen,
Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

